

Août 2012

ACCAPAREMENT DES TERRES ET SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE EN AFRIQUE DE L'OUEST ET DU CENTRE



Figure 1. Vue partielle de l'atelier de Ouidah (Février 2012)

Dans plusieurs pays africains, selon une tradition multiséculaire, “ La terre ne se vend pas”. L'accaparement des terres apparaît alors comme un phénomène brutal qui remet en cause les pratiques ancestrales traditionnelles, et qui hypothèque l'avenir des générations futures. Ce phénomène d'acquisition de terres à grande échelle est surtout en expansion depuis la crise alimentaire de 2008. Elle s'inscrit dans la logique de l'agrobusiness qui ne vise que le profit, comme le démontrent les nombreux cas signalés en Afrique de l'Ouest et du Centre. Cette recherche de profit est incompatible avec les objectifs de la souveraineté alimentaire qui milite pour la survie des populations, surtout celles rurales qui sont les plus nombreuses en Afrique. De ce fait, l'accaparement des terres sape les bases de la souveraineté alimentaire.

Il faut rappeler que la disponibilité de terre vient en tête des principaux facteurs de production indispensables aux activités des agriculteurs, puis viennent les semences, l'eau, le financement et l'énergie. L'existence des agriculteurs et la production alimentaire aux niveaux local et national sont subordonnées à l'accessibilité à la terre. Or l'accaparement des terres par des gouvernements étrangers (Koweït, Chine, Arabie Saoudite...) ou par des nantis, qu'ils soient nationaux ou étrangers prive les petits agriculteurs de leurs terres, en les transformant en ouvriers agricoles sur leurs propres terres.

Lors d'un atelier organisé par Synergie Paysanne, GRAIN et le RAPDA (Réseau Africain Pour le Droit à l'Alimentation), avec le soutien de “Pain pour le Prochain” à Ouidah (Bénin) du 7 au 9 février 2012, plus d'une trentaine de participants représentant des organisations paysannes, des ONG actives sur les questions d'accaparement des terres en Afrique de l'Ouest et du Centre ont échangé leurs expériences et approfondi cette question.

Quelles relations entre accaparement des terres et Souveraineté Alimentaire?

La souveraineté alimentaire est un concept développé par la *Via Campesina* à partir de 1996, comme alternative aux politiques néolibérales et au modèle de production industrielle. C'est le droit des populations, des Etats ou Unions d'Etats à définir leurs politiques agricoles et alimentaires sans intervention de l'extérieur, avec tous les acteurs nationaux concernés par la question alimentaire.

« La Souveraineté Alimentaire inclut:

- La priorité donnée à la production agricole locale pour nourrir la population, l'accès des paysan(ne)s et des “sans terres” à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. D'où la nécessité de réformes agraires, de la lutte contre les OGM, pour le libre accès aux semences;
- Le droit des paysan(ne)s à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider de ce qu'ils veulent consommer;
- Des prix agricoles liés aux coûts de production: c'est possible à condition que les Etats ou Unions d'Etats aient le droit de taxer les importations à trop bas prix, et s'engagent pour une production paysanne durable, et maîtrisent la production sur le marché intérieur pour éviter des excédents structurels;
- La participation des populations aux choix de politiques agricoles;
- La reconnaissance des droits des paysans qui jouent un rôle majeur dans la production agricole et l'alimentation. »

La Via Campesina, Porto-Alegre, 2003

Toutes les composantes de la souveraineté alimentaire ci-dessus énumérées sont remises en cause par l'accaparement des terres, car “les terres accaparées” sont destinées principalement à l'agriculture industrielle, qu'il s'agisse des acquéreurs internationaux ou ceux nationaux. Les exemples suivants suffisent à le démontrer:

— Au **Cameroun**, en 2006, IKO une filiale de la Shaanxi Land Reclamation General Corporation (connue également sous le nom de Shaanxi State Farm), a signé un accord d'investissement de 120 millions de dollars US avec le gouvernement du Cameroun, qui lui a donné la ferme rizicole de Nanga-Eboko et un bail de 99 ans sur 10.000 hectares supplémentaires: 2.000 à Nanga-Eboko (près de la ferme rizicole), et 4.000 ha dans le district voisin de Ndjoré. La société a débuté ses essais pour le riz et le maïs et prévoit également de cultiver du manioc. Parallèlement, des plantations industrielles de palmier à huile sont installées par Bolloré pour produire de l'huile de palme.

— En **Guinée**, la société américaine Farm Lands Guinea Inc (FLGI) contrôle plus de 100.000 ha pour la production du maïs et du soja destinés à l'exportation ou à la production de l'agrocarburant. Des investisseurs britanniques (AIMI) contribuent au financement de l'affaire. De plus, FLGI est responsable, pour le compte du gouvernement, de la

prospection de 1,5 millions d'ha pour la concession de baux à d'autres investisseurs. Contre quoi FLGI touchera une commission de 15% sur les ventes.

– En **Côte d'Ivoire**, SIFCA, détient 47.000 hectares de plantations de palmiers et de canne à sucre: en 2007, Wilmar et Olam (agrobusiness transnationaux de Singapour) ont créé une joint venture, Nauvu, pour prendre une participation de 27% dans SIFCA, le plus grand producteur de canne à sucre et de palmiers à huile de Côte d'Ivoire. La famille Billon détient la majorité du capital de la société; mais toutes les parties ont l'intention d'utiliser SIFCA comme base pour l'expansion de leurs plantations de palmiers à huile en Afrique de l'Ouest.

– En **Sierra Leone**, en 2010: Addax, une firme suisse, a pris le contrôle de 10.000 ha pour produire du sucre pour l'éthanol à partir de 2013. En 2011, Sofcin, une filiale du groupe français Bolloré loue 12.500 ha pour la production de l'huile de palme. Des firmes vietnamiennes se préparent à se lancer dans de grands projets de production de riz et de caoutchouc. En 2012 des capitaux chinois vont s'y associer également. Dès 2011, une gamme de banques européennes de développement (de Suède, d'Allemagne, des Pays Bas, et de Belgique) participent au projet. Selon un participant de Sierra Leone à l'atelier de Ouidah (février 2012), là où on cultivait du riz pour l'alimentation des Sierra Léonais dans le temps, aujourd'hui, on cultive de la canne à sucre pour produire de l'éthanol. Dans ce pays également, FLG essaie d'acquérir 11.900 hectares à l'Ouest de la rivière Taï pour y produire du riz à grande échelle.

– Au **Sénégal**, l'Arabie Saoudite cultive du riz destiné à l'exportation en Arabie Saoudite, et une firme italienne produit du biocarburant à exporter en Europe. "La proposition ne donne pas les noms des investisseurs saoudiens ni sénégalais. Pressé par les demandes répétées de GRAIN, le coordonnateur du projet, Amadou Kiffa Guèye, conseiller spécial auprès du ministre des mines, de l'industrie, de l'Agro-industrie



Figure 2. Représentants de la Guinée à l'atelier de Ouidah (Février 2012)

et des PME, s'est contenté de dire que la famille royale saoudienne était impliquée dans le projet, ainsi que de riches hommes d'affaires sénégalais. Il a aussi précisé que c'était le gouvernement sénégalais qui l'avait chargé de développer la proposition de projet, mais à la requête des investisseurs saoudiens." Foras est impliqué dans un grand projet de production rizicole et est également en train de mettre en place un projet d'élevage de volaille verticalement intégré près de Dakar; cette ferme devrait produire 4,8 millions de volailles par an. Foras est la branche investissement de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI); ses principaux actionnaires sont la Banque Islamique de Développement et plusieurs conglomérats de la région du Golfe, notamment le Sheikh Saleh Kamel et son Dallah Al Barakah Group, le Saudi Bin Laden Group, la National Investment Company du Koweït et Nasser Kharafi, le 48ème homme le plus riche du monde et propriétaire de l'Américana Group.

– Au **Mali**, la Libye et l'Arabie Saoudite cultivent du riz destiné à l'exportation, et l'on cultive du tournesol et du jatropha pour produire de l'agrocarburant.(Libye): En mai 2008, le gouvernement malien et le gouvernement libyen de Kadhafi ont signé un accord d'investissement, donnant à Malibya, une filiale du Libyan African Investment Portfolio du fonds souverain de Libye, un bail de 50 ans renouvelable sur 100.000 hectares de terres dans l'Office du Niger. La terre a été donnée gratuitement contre la promesse de Malibya de la développer pour y faire des cultures irriguées. Malibya a également reçu un droit d'accès illimité à l'eau, aux tarifs appliqués aux petits utilisateurs. En 2009, Malibya avait terminé un canal d'irrigation de 40 kilomètres pour la production de riz hybride, mais le projet a été suspendu, à la chute du régime de Kadhafi en 2011. En janvier 2012, les représentants du nouveau gouvernement libyen, le Conseil National provisoire (NTC), ont déclaré qu'ils maintiendraient les "bons" investissements au Mali et poursuivraient des projets agricoles en Afrique, en ne faisant référence qu'au Soudan et aux pays "proches de la Libye". (Arabie Saoudite): Foras a terminé une étude pilote sur 5.000 hectares obtenus dans le cadre d'un bail à long terme dans l'Office du Niger. Foras prévoit désormais de s'étendre sur 50.000 à 100.000 hectares, un premier stade d'un projet plus vaste destiné à la production du riz sur 700.000 hectares dans divers pays africains.

– Au **Congo**, des groupes sud-africains cultivent du riz, du maïs et du soja dont une partie est destinée à l'élevage de la volaille. "Congo Agriculture" est une société créée par des agriculteurs commerciaux sud-africains, dans le but d'établir des fermes à grande échelle au Congo –Brazzaville. La société a obtenu 80.000 ha du gouvernement avec un bail de 30 ans, dont 48.000 se trouvent dans le district de Malolo et ont été divisés en 30 fermes qui sont proposées aux agriculteurs sud-africains participant à l'opération. La société a des liens étroits avec AgriSA, le plus grand syndicat d'agriculteurs commerciaux d'Afrique du Sud. En décembre 2010, l'AFP a fait savoir que le gouvernement du Congo-Brazzaville avait signé un accord avec Atama Plantations, une entreprise Malaisienne, lui accordant des concessions d'un total de 470.000 ha dans les régions de la Cuvette (au Nord) et de Sangha (au Nord – Ouest). Atama dit vouloir développer des plantations de palmiers à huile sur 180.000 ha de ces concessions.

– En **République Démocratique du Congo**, le palmier à huile cultivé est destiné à la production de Biodiesel.

– Au **Gabon**, des investisseurs étrangers cultivent du riz destiné à l'exportation dans les pays du Golfe et les plantations de palmier à huile assurant la production d'huile de palme, destinée à l'exportation pour la production de biodiesel à Singapour.

– Au **Bénin**, les chinois cultivent d'une part, des légumes et du maïs pour leur consommation en Chine, selon Bodéa Simon (Secrétaire Administratif de Synergie Paysanne), et d'autre part, ils cultivent de la canne à sucre pour la production de sucre destiné à l'exportation en Chine. Le China National Complete Import and export Corporation Group (COMPLANT) a fonctionné comme un bureau d'aide étrangère pour la Chine jusqu'en 1993; il négocie aujourd'hui à la bourse de Shenzhen et son principal actionnaire est le State Development & Investment Corporation, le plus important holding appartenant au gouvernement chinois. En 2010, une filiale de COMPLANT, Hua Lien International, a annoncé son intention d'établir une collaboration entre COMPLANT et le Fonds de développement Chine-Afrique (5 milliards de dollars US) pour mettre en place une production d'éthanol dans divers pays africains. Les trois sociétés prévoient de lancer leur collaboration au Bénin et de se déployer dans d'autres pays dans les années à venir. Cette collaboration s'appuiera sur les nombreux récents

investissements de COMPLANT dans la production de canne à sucre et de manioc, dont une plantation de 18.000 ha en Jamaïque, une plantation de 4.800 ha de canne à sucre et de manioc au Bénin, une plantation et une usine de canne à sucre de 1.320 ha en Sierra Leone; COMPLANT avait aussi annoncé en 2006 son intention d'agrandir ses terres de la Sierra Leone à 8.100 ha pour y démarrer la culture du manioc.

Un constat s'impose

Le plus souvent, les investisseurs travaillent dans la discrétion pour ne pas dire dans le plus grand secret, car le sujet est politiquement et socialement sensible. De ce fait, il n'est pas toujours facile d'avoir des informations y relatives, surtout aux niveaux local et national. L'ONG Nature Tropicale et le syndicat Synergie Paysanne en ont fait les frais auprès des accapareurs Chinois et Koweïtiens au Bénin. En effet, il y a quelques mois, ces derniers ont refusé de recevoir les premiers, lors d'un tournage de film sur la question dans ce pays.

Sur les 416 cas d'accaparement de terres que nous avons identifiés, 228 cas sont en Afrique. Ainsi,

- Certains veulent protéger les flux financiers et le modèle agricole qu'ils perpétuent, en rendant les contrats et les accords "gagnant-gagnant" pour les deux parties contractantes. Si les accapareurs gagnent avec leur business, que gagnent les petits agriculteurs dépouillés des terres qui ont nourri leurs ancêtres, leurs grands-parents et parents, et qui les ont nourris jusqu'ici?
- D'autres considèrent qu'il n'y a rien de positif pour les nationaux dans ces affaires d'accaparement de terres. De ce fait, ils mobilisent des résistances pour arrêter cette tendance, et mettre en avant la souveraineté alimentaire comme vraie solution à la crise alimentaire.

Tableau 1: Pourcentage des terres agricoles déjà sous contrôle des intérêts étrangers pour la production agro-alimentaire dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre.

Pays concernés	Taux par pays (Pourcentage)	Surface louée ou vendue aux investisseurs étrangers pour production alimentaire
Bénin	Terres arables: 10% Terres agricoles: 3% Superficie totale: 2%	236 100 ha
Gabon	Terres arables: 128% Terres agricoles: 8% Superficie totale: 2%	415 000 ha
Ghana	Terres arables: 21% Terres agricoles: 6% Superficie totale: 4%	907 000 ha
Guinée	Terres arables: 56% Terres agricoles: 11% Superficie totale: 7%	1 608 215 ha
Liberia	Terres arables: 434% Terres agricoles: 67% Superficie totale: 16%	1 737 000 ha
Mali	Terres arables: 6% Terres agricoles: 1% Superficie totale: 0.3%	372 167 ha

(à la page suivante)

Pays concernés	Taux par pays (Pourcentage)	Surface louée ou vendue aux investisseurs étrangers pour production alimentaire
Nigeria	Terres arables: 2% Terres agricoles: 1% Superficie totale: 1%	542 500 ha
République du Congo	Terres arables: 134% Terres agricole: 6% Superficie totale: 2%	670 000 ha
République Dém. du Congo	Terres arables: 6% Terres agricoles: 2% Superficie totale: 0.2%	401 000 ha
Sénégal	Terres arables: 12% Terres agricoles: 5% Superficie totale: 2%	460 000 ha
Sierra Leone	Terres arables: 46% Terres agricoles 15% Superficie totale: 7%	501 250 ha

* Accords fonciers avec des investisseurs étrangers en pourcentage de la surface agricole du pays (chiffres FAO pour 2009, sauf indication contraire) où: "terres arables" signifie surfaces utilisées par les cultures temporaires, les prairies temporaires, les jardins maraîchers et familiaux et les jachères temporaires; "terres agricoles" comprend à la fois les terres arables, les récoltes permanentes et les prairies et pâturages permanents (pacage des troupeaux); et "superficie totale" représente la superficie des terres d'un pays, y compris les surfaces recouvertes par les étendues d'eau intérieures (cours d'eau, lacs, etc.), mais pas les eaux côtières territoriales. Les chiffres ont été arrondis.

La production agro-alimentaire présentée par le **tableau 1** est surtout destinée à l'exportation alors qu'en Afrique de l'Ouest, il y a un problème d'insécurité alimentaire qui se pose comme en témoignent les chiffres du **tableau 2**.

Tableau 2: Statistiques de la sécurité alimentaire dans quelques pays d'Afrique de l'Ouest.

Pays	Population Totale	Nombre de personnes sous-alimentées	Prévalence de la sous-alimentation
Bénin	8.4 millions	1.0 million	12%
Mali	12.4 millions	1.5 million	12%
Niger	14.1 millions	2.3 millions	16%
Sénégal	11.9 millions	2.3 millions	19%

Cafiero C. Statistiques de la sécurité alimentaire 2006-2008. <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fr>

Des Etats (Koweït, Chine, Arabie Saoudite, Libye, le Millenium Challenge Account et le Millenium Challenge Corporation, etc...) et des multinationales/ sociétés (Bolloré, Addax, etc...) ont livré l'Afrique à l'agro-business (GRAIN 2010). Ainsi, le Sénégal, le Libéria, le Mali, le Ghana, le Bénin, etc...ont fait, chacun à sa manière, l'expérience du MCA. Ces pays, à tort ou à raison, lient le financement des projets de leurs pays à la docilité aux exigences du MCA/ MCC. Or, l'expérience sud-américaine a montré que ce n'est pas toujours le cas, surtout si le gouvernement prend une direction qui déplaît à Washington. C'est ainsi que le financement fourni au Nicaragua a été interrompu, quand



Figure 3. Photo d'un panneau publicitaire de MCA sur la route Aflao – Accra au Ghana (Janvier 2012)

les sandinistes ont été élus au pouvoir. En revanche, le financement MCC s'est poursuivi après le coup d'état illégal de 2009 au Honduras..."

Le constat qui s'impose est que l'accaparement des terres se fait toujours dans l'intérêt des accapareurs, au détriment des populations des pays où les terres sont accaparées. Et c'est ce qui explique le secret qui entoure ces projets, pour éviter des soulèvements et des révoltes.

Quelques réactions des participants à l'atelier de Ouidah (Février 2012)

Selon YOMBOUNO (agriculteur guinéen), en Haute Guinée, 43% du territoire est convoité par l'accaparement des terres. La souveraineté alimentaire constitue alors un défi pour l'ensemble des acteurs de la vie socio-économique de la Guinée. Dans ce pays, les anciennes plantations agricoles autrefois gérées par les français,

ont été, avec l'indépendance, rétrocédées à des particuliers. Mais aujourd'hui, la démocratie aidant, les chefs coutumiers se sont soulevés contre ces particuliers qui ont acquis les terres gérées auparavant par les Français.

Le représentant de la **Sierra Léone** a mis en exergue la double dépossession des femmes par le phénomène d'accaparement des terres. En effet, de façon traditionnelle "l'accès des femmes à la terre" a de tous les temps été une contrainte. Et aujourd'hui, l'accaparement des terres a des effets néfastes sur les femmes de son pays (The gender effect of land grabbing). Pour étayer cette analyse, il est revenu pendant l'atelier qu'au **Bénin**, 90% du riz produit dans ce dernier pays l'est par les femmes, et seulement 10% est produit par les hommes. Avec l'accaparement des terres par les industriels, comment ces femmes pourront-elles alors continuer à produire le riz au niveau local? Par ailleurs, selon Laurin Ayatomè de WILDAF, l'agriculture béninoise occupe près de 80% des femmes, et de ce fait, l'on peut penser que les femmes sont les premières victimes de l'accaparement des terres.

Par ailleurs, les Etats africains dans leur presque totalité, prélèvent des taxes sur les terres, soit directement au niveau national ou indirectement au niveau des municipalités. Dans le même temps, la gestion des terres en Afrique, tant par les Etats que par les municipalités et même les collectivités locales, alimente l'injustice sociale dans plusieurs régions de ce continent; par exemple, les femmes sont exclues de la gestion directe des terres; l'on peut citer le cas d'Avrankou (Sud -Est du Bénin), de Sierra Leone, du Sénégal, etc....

Par ailleurs, une inquiétude justifiée a été exprimée par le Maire de Djidja M. Placide AVIMADJENON, qui est l'une des rares autorités municipales à lutter contre le phénomène d'accaparement des terres au Bénin, en Afrique de l'Ouest et du Centre. Il s'agit de la désaffection des travaux agricoles par les jeunes béninois et africains. " Les jeunes ne veulent plus travailler la terre. Si tel est le cas, pourquoi luttons-nous contre l'accaparement des terres? Si les jeunes ne travaillent pas les terres, les multinationales auront alors raison ". Telle était sa déclaration.

Plusieurs participants à l'atelier de Ouidah ont mis en exergue la responsabilité des Etats africains et de leurs gouvernants, qui

1. facilitent l'accaparement des terres par des étrangers, sous prétexte d'investissements pour le développement de nos pays.

2. investissent dans l'agriculture, sans viser la souveraineté alimentaire. C'est le cas du Mali où 1.187 milliards de francs CFA sont investis dans l'Agriculture, mais presque rien en direction de l'agriculture familiale, selon la représentante de la *Via Campesina*.

Conclusion

Si l'on veut promouvoir la souveraineté alimentaire, il convient de renforcer le rôle et la responsabilité des paysans/ paysannes et des transformatrices des produits agricoles en produits alimentaires aux niveaux local et national. Parallèlement, l'on doit rechercher une convergence entre les différentes résistances contre l'accaparement des terres et pour la souveraineté alimentaire. De ce fait, les luttes contre l'accaparement des terres devraient s'allier aux luttes en faveur des semences locales traditionnelles, aux luttes contre les OGM et celles pour favoriser l'accès à l'eau... Ces résistances et ces luttes devraient déboucher sur des solutions innovantes alternatives, pour construire un « nouvel ordre agricole mondial ».

"Dans les sociétés agricoles, le pouvoir appartient à ceux qui ont le contrôle de la terre". C'est sans doute pour cette raison que Jacques DIOUF, Ancien Directeur Général de la FAO, a mis en garde contre le phénomène d'accaparement des terres par les pays étrangers et les multinationales qui apparaît comme une nouvelle forme de colonisation.

Enfin, selon Didier-Hubert MADAFIME (2012), "La terre est considérée non pas seulement comme un bien économique ou environnemental, mais également comme une ressource sociale, culturelle et ontologique. Elle demeure un facteur important dans la construction de l'identité sociale, dans l'organisation de la vie religieuse, dans la production et la reproduction des cultures. Dans ces conditions, la terre fait partie intégrante de la spiritualité même de la société. Ainsi, en les vendant, l'on rompt la chaîne culturelle" (Magazine radiophonique « Terres d'ici et d'ailleurs, Office de Radio et Télévision du Bénin - ORTB, Juin 2012)

Bibliographie

- AFP, Cameroun: une ONG dénonce un projet de culture de palmier à huile, 15 février 2012. www.farmland.org
- Alliancesud, L'accaparement des terres, 12 mars 2010, <http://www.alliancesud.ch/fr/documentation/dossiers/accaparement>
- Cafiero C. Statistiques de la sécurité alimentaire 2006-2008. <http://www.fao.org/economic/ess/ess-fs/fr/>
- DOUARD F., Des paysans béninois disent non à l'accaparement des terres, 01 octobre 2010 <http://www.bioenergie-promotion.fr/7691/des-paysans-beninois-disent-non-a-laccaparement-des-terres/>
- GRAIN, Accaparement des terres, janvier 2012: Sheet1 <http://www.grain.org/fr/article/entries/4482-grain-publie-un-tableau-de-donnees-sur-plus-de-400-cas-d-accaparement-des-terres-dans-le-monde>
- GRAIN, Des investisseurs saoudiens seraient prêts à prendre le contrôle de la production de riz au Sénégal et au Mali, A contre courant, 28 novembre 2010. www.grain.org
- GRAIN, Le Millenium Challenge Corporation américain: l'Afrique livrée au big business, 13 avril 2010, Seedling, avril 2010. www.grain.org
- LAISHLEY R., Mainmise sur les terres africaines? Magazine Afrique Renouveau, octobre 2009. <http://www.un.org/fr/africarenewal/vol23no3/233-les-terres-africaines.html>
- MADAFIME, D.H. Magazine radiophonique « Terres d'ici et d'ailleurs ». Office de Radio et Télévision du Bénin - ORTB, Juin 2012.
- OXFAM, Nouveau rapport Oxfam: main basse sur les terres agricoles et déni des droits, jeudi 22 septembre 2011. <http://www.afrik.com/article23736.html>
- Via Campesina, Qu'est ce que la souveraineté alimentaire?, Porto Alegre, 2003. <http://www.abcburkina.net/fr/nos-dossiers/souverainete-alimentaire/359-la-souverainete-alimentaire-selon-le-mouvement-via-campesina>

Pour aller plus loin

Consultez le site web <http://www.accaparementsdeterras.org>. Il est géré par GRAIN et mis à jour quotidiennement. Vous pouvez aussi vous abonner à la liste électronique (hebdomadaire): <http://www.ourlists.org/lists/farmlandgrab-subscribe-fr.html>.

Télécharger le tableau de données sur plus de 400 cas d'accaparement de terres dans le monde que GRAIN a publié en mars 2012: <http://www.grain.org/e/4482>

Regardez l'entretien vidéo avec Simon Bodéa, secrétaire général de la Synergie paysanne du Bénin, sur le problème de l'accaparement de terres, fait par Panos Afrique de l'Ouest, lors du Sommet de Rio+20, en juin 2012: <http://youtu.be/sGGpOZqlhlc>



GRAIN est une petite organisation internationale à but non lucratif qui soutient la lutte des petits agriculteurs et des mouvements sociaux en faveur de systèmes alimentaires sous le contrôle des communautés et basés sur la biodiversité. GRAIN publie plusieurs rapports chaque année. Il s'agit de documents de recherche détaillés qui fournissent des informations générales et des analyses approfondies sur un sujet donné.

GRAIN tient à remercier les différents amis et collègues qui ont commenté ce rapport ou contribué à sa mise en forme.

On pourra trouver la collection complète des rapports de GRAIN sur notre site web: <http://www.grain.org/articles/>

GRAIN

Girona 25 pral., 08010 Barcelona, Espagne

Tél: +34 93 301 1381, Fax: +34 93 301 1627

Email: grain@grain.org

www.grain.org